

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 septembre 2016

**Séance du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016**

*L'an deux mille seize*

*Le 16 septembre à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 8 septembre 2016 par voie électronique*

**Étaient présents :** Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Virginie TOUSSAINT

**Absent ayant donné procuration :**

Amandine HEBRARD pouvoir à Philippe AUPHAN

**Absents :**

Christopher DAVO

Tristan RIQUE

Laurence OCCELLO a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 07/07/2016

## **1. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Vaucluse et Autorisation de payer la subvention à la crèche les Minots avant la signature du CEJ**

En 2012, la commune avait approuvé le Contrat Enfance Jeunesse qui la liait à la caisse Familiale de Vaucluse pour la période 2012/2015.

Il permet à la commune d'être soutenue financièrement par la Caf et la MSA de Vaucluse pour l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans à la crèche les Minots de Cucuron et au centre aéré Li Grigri de Trescamp.

Ce contrat Enfance Jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2015, il convient de le renouveler pour la période 2016/2019.

Monsieur le maire rappelle qu'au 01.01.2017, la commune de Vaugines fera partie de la Communauté Communes Luberon Monts de Vaucluse qui a la compétence 0-6 ans, un avenant sera donc être établi à cette date.

La contribution de la commune de Vaugines à la crèche sera de 11 026 euros pour 2,5 places  
La subvention CAF 2015 pour la crèche est de 5 424,89 € et de 109,69 € pour le centre aéré

Par ailleurs il est prévu que 80 % de cette subvention doit être versé dans l'exercice en cours, le solde étant versé au vu du compte de résultat de la crèche.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à verser à la crèche les Minots les 80 % de la subvention 2016 avant la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Où l'exposé de monsieur le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations de Vaucluse pour la période 2016/2019 et à signer tout document s'y rapportant.
- A régler 80 % de la subvention 2016 avant la signature du contrat.

Dans l'attente des propositions des banques, le 3<sup>ème</sup> point inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sera débattu lors du prochain conseil prévu le 23 septembre 2016.

